

112 Mo 112049 Car
REPUBLIQUE DE GUINEE

N° 0 2 7 /PRG

TRAVAIL--JUSTICE--SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENETAL DU GOUVERNEMENT

--- ORDONNANCE ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date
du 3 Avril 1984 ;

VU la Proclamation de la 2ème République ;

VU l'Ordonnance n°009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant les Lois
et règlements en vigueur au 3 Avril 1984 ;

VU l'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984,, portant nomination
des Membres du Cabinet du Président de la République ;

--- ORDONNE ---

.....
ARTICLE 2 /- l'Etudiant (e) Yamoussa YOULA

Diplômé (e) de FOULAYA

Option Constructions Rurales

Promotion MOHAMED V.

Session 1981

est nommé (e) dans le cadre unique de l'Economie Rurale et classé (e)
dans le corps des Docteurs Vétérinaires, des Ingénieurs des Eaux et
Forêts et d'Agriculture Hiérarchie "B" en qualité d'ingénieur
Stagiaire (Indice 704) pour compter du 1er AOUT 1983.

.....
ARTICLE 17 /- La dépense est imputable au Budget National de

Développement - Exercice 1985

ARTICLE 18 /- La présent Ordonnance sera enregistrée et publiée
au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 26 JANVIER 1985

POUR EXTRAIT CERTIFIE EXACT
CONAKRY, LE 26 JANVIER 1985
LE SECRETAIRE GENERAL DU
GOUVERNEMENT



- CAPITAINE SEKOU TRAORE -

- COLONEL LANSANA CONTE -